

Le choix des innovations paysannes : quels enseignements en tirer ?

Un certain nombre d'innovations ont été présentées lors de la foire-atelier qui s'est tenue à Ségou au Mali en mars 2004. Comment ont-elles été choisies ?

Les innovations présentées à Ségou ont été sélectionnées principalement par des organisations paysannes. La définition proposée pour les sélectionner était la suivante : l'innovation paysanne doit correspondre à l'introduction de quelque chose de nouveau localement (au niveau d'une exploitation, d'une organisation paysanne) mais qui peut parfois exister ailleurs dans le monde. Ce quelque chose recouvre des réalités très diverses, ce peut être :

- de nouvelles pratiques culturelles ;
- de nouvelles semences, de nouveaux outils de culture ;
- de nouvelles façons de stocker, de transformer, de commercialiser les produits d'activités agricoles et rurales ;
- de nouvelles façons de communiquer, de s'informer.

La plupart du temps, l'innovation naît d'une réaction face à un problème. Pour avoir du sens, elle doit être utile à celui ou celle qui la met en œuvre, voire pour son entourage.

Au vu de la liste des innovations présentées, certains observateurs ont été surpris par l'importance donnée aux « innovations organisationnelles » par rapport aux innovations techniques. Quels enseignements peut-on tirer de ces choix ?

La revue des innovations montre que dans chaque pays il existe des initiatives qui fonctionnent et donnent des résultats. C'est déjà un constat d'optimisme.

La participation des paysans et des organisations paysannes aux programmes de développement n'est pas un discours innovant, aujourd'hui, toute action est forcément participative, mais il existe des « difficultés pour passer du discours à l'acte ». Aussi, beaucoup d'innovations mettent l'accent sur un changement radical des démarches et des approches vers une plus grande participation des acteurs principaux que sont les paysans, et une volonté des OP de partager ou de prendre la responsabilité des programmes qui les concernent.

→ Le processus d'apprentissage participatif et de recherche-action mis en place par l'Adrao s'appuie sur le savoir-faire des paysans, sur des échanges de connaissances entre chercheurs et paysans et d'expériences entre paysans.

→ Les comités de suivi-évaluation villageois du département d'Aguié au Niger ont permis de relancer un projet de développement rural en construisant un nouveau type de partenariat entre chercheurs, vulgarisateurs et paysans.

→ La commission des utilisateurs de la recherche de Sikasso existe depuis dix ans. Après un démarrage difficile, elle est relancée pour permettre aux OP d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique. Les OP sont dans le rôle de commanditaire, les chercheurs fournissent des prestations.

→ Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca) de Côte-d'Ivoire place logiquement les producteurs comme commanditaires des prestations des services de recherche et de vulgarisation, tant publics que privés.

→ La Fongs, au Sénégal, s'est mobilisée pour changer les modes de fonctionnement classique par projet, dont « sont malades les OP », pour orienter les appuis dont elle a besoin sur sa vision et son propre projet. Les OP ne réalisent plus les projets des organismes de développement mais sont appuyées par des partenaires pour réaliser leur programme.

Le choix des innovations a également permis de mettre l'accent sur les services proposés par les OP à leurs membres :

- la production de semences certifiées pour l'AOPP au Mali ;
- les boutiques d'intrants de la fédération Mooriben au Niger ;
- la coopérative de commercialisation du riz de Mogtédo au Burkina ;
- la coopérative artisanale des forgerons de l'Office du Niger au Mali ;
- les centres de prestation de services Faranfasi-So au Mali, qui appuient les OP en gestion/comptabilité et droit ;
- le réseau de communication pastorale des éleveurs du Burkina.

Vendre des semences ou des intrants, rien de nouveau dans ces activités. Ces fonctions ont d'ailleurs été les premières concernées par le désengagement de l'État des années d'ajustement structurel. Il était d'ailleurs souvent estimé que le secteur privé était le plus qualifié pour apporter les meilleurs services aux producteurs. Le secteur privé n'a pas repris tous les services, principalement lorsque la rentabilité n'est pas suffisante. Les organisations paysannes ont souvent dû les prendre en charge. Les innovations présentées montrent que les services apportés par les OP ne s'arrêtent pas aux achats et aux ventes mais intègrent également des fonctions d'appui-conseil et de formation indispensables aux exploitations agricoles.

C'est le changement dans les rapports entre les organisations paysannes et les autres acteurs (recherche, vulgarisation, projets de développement), mais aussi entre les OP et leurs membres, qui constitue le principal sujet des innovations présentées à Ségou. ■

